

Commune :
FAVERGES-SEYTHENEX (123)

N° d'ordre du document d'arpentage : 3058 U
Document vérifié et numéroté le 05/01/2023
A Ancey
Par Dominique PEGOT
Inspectrice
Signé

Cachet du service d'origine :

ANNECY
Cité administrative
7, rue Dupanloup

74040 ANNECY
Téléphone : 04.50.88.40.43
Fax : 04.50.88.47.94
cdfif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par
géomètre à
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
Echelle d'origine : 1/1000
ID : 074-200054138-20230301-DEL_2023_II_18-DE

Date de l'édition : 05/01/2023
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par Laurent DETRAZ (2)
Réf. :
Le
Commune
ST d'exploitation
Provencia

